

BULLETIN OFFICIEL DES ARMEES



Edition Chronologique n°11 du 6 mars 2009

**PARTIE TEMPORAIRE
Administration Centrale**

Texte n°32

DÉCISION N° 230084/DEF/SGA/DRH-MD/SPGRH/FM2
fixant le nombre d'officiers de carrière susceptibles de se trouver en situation de disponibilité en 2009.

Du 9 février 2009

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES DU MINISTÈRE DE LA DÉFENSE : *sous-direction de la fonction militaire ; service de la politique générale des ressources humaines militaires et civiles.*

DÉCISION N° 230084/DEF/SGA/DRH-MD/SPGRH/FM2 fixant le nombre d'officiers de carrière susceptibles de se trouver en situation de disponibilité en 2009.

Du 9 février 2009

NOR D E F P 0 9 5 0 2 6 5 S

Référence de publication : BOC N°11 du 6 mars 2009, texte 32.

Le ministre de la défense,

Vu le code de la défense, notamment ses articles L. 4139-9, R*. 4122-14 et R.4138-67,

Décide :

Art. 1er. Le nombre d'officiers de carrière susceptibles de se trouver en situation de disponibilité en 2009, dans les conditions prévues à l'article L. 4139-9 du code de la défense, est fixé à 235 et est réparti comme suit :

ARMÉE OU FORMATION RATTACHÉE.	NOMBRE D'OFFICIERS DE CARRIÈRE SUSCEPTIBLES D'ÊTRE EN SITUATION DE DISPONIBILITÉ EN 2009.
Armée de terre	29
Marine	87
Armée de l'air	72
Gendarmerie nationale	24
Délégation générale pour l'armement	10
Service de santé des armées	0
Service des essences des armées	7
Affaires maritimes	5
Justice militaire	1

Art. 2. La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel des armées*.

Pour le ministre de la défense et par délégation :

Pour le directeur des ressources humaines du ministère de la défense,

*Le contrôleur des armées,
chargé des fonctions de sous-directeur de la fonction militaire,*

Hugues de LA GIRAUDIERE.